

## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022 - Salon à Manger / Bâtiment Courtille

### Etaient présents à la réunion :

- Madame CHEVEREAU Annick - Représentante des Familles - Courtille
- Madame COURATIN Mireille - Représentante des Familles - Auverdière
- Madame JEAUNEAU Marie-Françoise - Représentante des Familles - Courtille
- Monsieur GIROLET Pascal - Représentant des Familles - Courtille
- Madame GOUPY Louissette - Résidente Courtille
- Madame GUYADER Jacqueline - Résidente Courtille
- Madame LEGRAND Jacqueline - Résidente Auverdière
- Monsieur LIMOUSIN Alain - Représentante des Familles - Courtille
- Madame LOUAULT Chantal - Président, Représentante des Familles - Auverdière
- Madame PIGNON Annie - Représentante des Familles - Courtille
- Madame SORET Jacqueline - Résidente Courtille
- Monsieur PERSENT Christian - Résident Courtille

### Excusé(s) :

- Madame BEAUCHAMP Dominique - Représentante du Conseil d'Administration et Présidente de l'Association France Alzheimer
- Madame CARRASCO Adeline - Représentante des Familles - Auverdière
- Madame LAURENT Pascale - Représentante des Familles - Auverdière
- Madame MALVEAU Cindy - Représentante de la ville de Bléré
- Madame PEYROT Martine - Représentante du Personnel

### Assistaient à la réunion :

- Madame BELFILS Aude - Directrice
- Madame BOUREAU Alane - Psychologue
- Madame MARTIN Clémence - Directrice Adjointe
- Madame PARRA-QUIQUET Sandrine - Référent Hôtelier, Lingerie et Ménage
- Madame PINTURAUD Stéphanie - Cadre de Santé - Auverdière
- Madame ROBERT Valérie - Animatrice - Courtille
- Madame SAVARIT Céline - Animatrice - Auverdière
- Madame STREIFF Caroline - Directrice Adjointe

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2022
- Nouvelle composition du CVS
- Désignation parmi les membres du CVS :
  - 1 vice-président du CVS
  - 1 représentant du CVS au Conseil d'Administration de l'EHPAD

- Animations réalisées et à venir
- Plateforme Happydom
- Travaux
- Mouvements de personnel
- Projets
- Questions diverses

Début de la séance à : 15h05

## INTRODUCTION

Un tour de table a été organisé.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2022

Une remarque est faite concernant la répétition d'une phrase dans le compte rendu du CVS : page 3 « Une dotation annuelle de 400 000 euros... ». Cela sera modifié.

Hormis cela, le compte-rendu du CVS qui s'est déroulé le 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## NOUVELLE COMPOSITION DU CVS

Un décret en date du 25 avril 2022 (*Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation*) porte modification de la composition du CVS. Ce texte vise aussi à améliorer le fonctionnement des institutions où il n'y a pas de CVS.

Ce décret apporte des modifications vis-à-vis des représentants des familles mais aussi vis-à-vis des nouvelles personnes notamment les personnes ressources qui peuvent intervenir en CVS.

Pour autant, aucune précision est apportée sur les modalités d'élection.

Il existe au département le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) qui aborde ces questions de vie dans les EHPADs. En les consultant pour avoir un avis sur ces modalités d'élection, le CDCA a répondu qu'en début d'année, des sessions d'information seront organisées autour de ce sujet afin d'obtenir une trame pour les EHPADs du territoire.

Proposition de M. LIMOUSIN et Mme BELFILS : Ne pas modifier la trame de fonctionnement intérieur du CVS pour l'instant et proposer à la prochaine réunion un prochain règlement intérieur avec les modifications requises, à l'aide des éclaircissements apportés par le CDCA.

M. LIMOUSIN souligne que dès le 1<sup>er</sup> CVS 2023, il sera intéressant de mettre en place un rapport annuel de la vie du CVS. C'est un texte qui apportera une ouverture plus large pour l'instance. La 1<sup>ère</sup> proposition de ce rapport sera à faire en début d'année, en appui avec la CDCA.

Etant donné que pour l'instant la complète composition du CVS reste floue, une proposition sera faite lors du prochain CVS comme indiqué ci-dessus ; le but étant ensuite d'en échanger ensemble.

## DESIGNATION PARMi LES MEMBRES DU CVS

Depuis le 2 juin 2022, la vice-présidente est Mme LOUAULT. Tout le monde est d'accord pour continuer ainsi.

Concernant la désignation d'un représentant du CVS au Conseil d'Administration de l'EHPAD, Mme COURATIN est intéressée pour remplir ces fonctions. Il est rappelé que Mme JEAUNEAU exerce déjà ce rôle également, mais au vu des difficultés que rencontre le CA pour atteindre parfois le quorum, il est plus opportun de désigner 2 représentants du CVS qui peuvent être amenés à siéger au CA (tel que le prévoit les textes réglementaires).

Bien que les thématiques abordées soient parfois un peu techniques (aspects budgétaires, stratégiques...), le CA reste une instance décisionnelle qui permet d'influer sur le lieu de vie des résidents.

Pour information, le prochain conseil d'administration se tiendra le 30 janvier à 14H30.

Les membres du CVS émettent un avis favorable pour attendre les réunions du CDCA avant de mettre en place la nouvelle composition du CVS.

## ANIMATIONS REALISEES ET A VENIR

### Animations réalisées :

- Lors de la **Semaine Bleue** en octobre, un accueil de jeunes a été fait à l'EHPAD et un Escape Game a été organisé : 10 résidents et 8 jeunes ont participé à cela.
- Atelier bien être : soins des mains avec les familles pour inclure les proches avec résidents : 5 familles ont participé.
- Lors de la **semaine du goût**, le thème du miel a été mis en avant. Il y a eu un atelier d'art floral, l'intervention de 2 apiculteurs suivie d'une dégustation de miel, une association a laissé une exposition dans l'enceinte de l'EHPAD afin d'expliquer comment fonctionnait la récolte du miel et enfin un atelier beauté sur le thème du miel a été mis en place avec 6 résidents.
- Un spectacle de chansons sous la forme d'un cabaret a été organisé.
- L'association des Amis des Résidents a organisé un spectacle des oiseaux et à cette occasion a offert des bouteilles de vin pour une dégustation.
- 2 goûters de Noël pour les résidents ont été organisés sur les 2 bâtiments la semaine du 12/12 (présence d'un accordéoniste).

Pour information, le projet CLASS, qui est un projet intergénérationnel, devait se tenir sur 4 séances normalement. Mais avec le COVID entre temps, les séances se font sans les enfants. Pour autant, les décorations de Noël confectionnées par l'EHPAD seront transmises aux enfants et inversement.

### Les animations à venir sont ensuite exposées par Madame SAVARIT :

- Lundi 19 décembre : La ville de Bléré et le CCAS organise un goûter de Noël.
- Mardi 20 décembre : le Noël des enfants est organisé à l'EHPAD.

Pour 2023 : le service animation a un fil rouge : « **D'hier à aujourd'hui** » où l'idée serait de partir des années 30 jusqu'à maintenant. Cette idée est venue avec l'essor des nouvelles technologies et notamment le SKYPE mis à disposition auprès de certains résidents. L'an dernier le fil rouge était « les continents ».

- Fin janvier : Un spectacle vivant avec Jean Louis Audibert.
- Un séjour vacances est également prévu au cours de l'année 2023.

Informations générales : A l'heure actuelle, il n'y a plus de service civique à l'animation. La direction n'a pas de candidatures pour l'instant.

De plus, les partenariats vont continuer en 2023 : CCAS jeune, centre social avec les technologies, le RAM (une reprise d'échange avec le RAM est envisagé mais pas de date fixée à ce jour) ...

Un projet bibliothèque est envisagé et viendra probablement remplacer l'endroit du petit magasin.

Enfin, une réunion est mise en place en début d'année avec les résidents où la psychologue sera présente.

M. LIMOUSIN propose également de renforcer le lien privilégié que le service animation a avec l'Association des Amis des résidents et de les faire intervenir à l'unité protégée. Une réelle volonté de faire plus de lien avec les associations et de travailler en concertation est affichée de la part du Président du CVS, avec même l'idée d'organiser une réunion commune avec l'Association Alzheimer.

## PLATEFORME HAPPYDOM

Pour rappel, comme évoqué lors du dernier CVS, Happydom est une plateforme en ligne permettant une coordination entre l'établissement et les familles grâce à de nombreux services par le biais d'un catalogue en ligne offrant un large choix de produits d'alimentation, d'hygiène, d'accessoires mais également de services. Par le biais de cette plateforme, l'établissement peut également transmettre aux familles les demandes particulières de leurs proches comme par exemple de rapporter quelque chose du domicile. Cependant, Happydom est un service de conciergerie et non une plateforme de coordination de soins. Il faudra toujours s'adresser aux soignants et aux médecins traitants pour toutes questions médicales.

L'intérêt de cette plateforme est principalement axé pour faciliter les échanges avec les familles qui sont éloignées et pour les résidents qui sont sous la protection d'un mandataire judiciaire. Cependant, chaque famille sera libre de l'utiliser, si elle le souhaite, avec la création d'un compte personnel. Les soignants feront remonter les besoins pour le résident par le biais d'Happydom. La famille sera libre d'aller procéder aux achats par elle-même, ou encore de commander directement sur le site avec une livraison gratuite mensuelle si ceux-ci ne sont pas urgents ou bien alors de choisir une livraison accélérée.

L'adhésion à cette plateforme n'engendrera aucun surcoût pour les résidents et les familles. Seuls les achats et éventuellement les livraisons accélérées seront facturées aux résidents comme sur le principe d'un achat sur un site Internet classique.

A ce jour, la communication est partie auprès des référents des résidents pour expliquer tout cela. Des cahiers ont été mis en place dans les services pour que les soignants recensent les besoins. 2 référents Happydom par bâtiments ont été désignés : la personne à l'accueil et l'animatrice.

Pour l'instant le lancement a eu lieu le 29 novembre, sur l'Auverdière et des difficultés ont été rencontrées car certains référents ne disposent pas d'outils informatiques.

Pour les 2 bâtiments, les premiers retours sont les suivants : peu de familles se sont connectées via la plateforme pour l'instant et seulement 6 tuteurs (3 par bâtiment) se sont connectés. De la publicité doit être faite.

A titre informatif, la coiffeuse est très intéressée, cela évite les relances ou de noter le nouveau contact à chaque nouvelle prise de rendez-vous (risque d'erreur amoindri). Pour les pédicures qui interviennent à l'EHPAD également, l'utilisation de la plateforme est impossible pour les pédicures relevant du soin (prises en charge par la Sécurité Sociale), par contre s'il s'agit d'un simple rendez-vous pour l'esthétique, cela peut passer par Happydom. Cela va se faire petit à petit.

Remarque de Mme JEAUNEAU : Selon elle, cela pose problème pour les résidents qui voyaient le produit en vitrine et faisaient leurs achats comme cela. Si c'est le référent qui réalise l'achat, Mme JEAUNEAU indique que cela fait perdre de l'autonomie à certains résidents.

Mme ROBERT répond que l'animation effectuera un accompagnement dans le choix du résident et que le but n'étant pas de déposséder ceux qui sont en capacité de choisir. Avec la vitrine, le choix était plus limité pour les résidents, HAPPYDOM leur permet d'avoir un panel de choix.

Mme BELFILS indique qu'une idée de plaquette mettant à disposition les articles disponibles sur la plateforme permettrait probablement aux résidents qui en ont la capacité de choisir eux-mêmes en amont, les produits qu'ils souhaitent acheter. Il y a encore tout à créer.

## TRAVAUX

Madame MARTIN présente des différents travaux.

Depuis le dernier CVS, les **travaux ascenseur** ont continué sur l'Auverdière (côté Charme). Il a été mis en service. Or, depuis la semaine dernière, quelques pannes récurrentes sont constatées. La situation est assez compliquée. Mme MARTIN indique être en lien avec l'entreprise qui a mis l'ascenseur, et qui intervient tous les jours pour essayer de comprendre la panne. Cela serait peut-être en lien avec l'utilisation que l'on en fait en EHPAD : la nécessité de revoir la programmation propre à l'usage est à envisager.

L'autre ascenseur est en travaux. Lorsque l'ascenseur tombe en panne, la direction est consciente de la situation de fatigue que cela peut engendrer : cela met en fragilité les équipes. A titre informatif, le 2nd ascenseur est changé par la même société et il sera mis en service dans 15 jours. Mme MARTIN indique avoir anticipé cela afin de ne pas avoir les mêmes problèmes que sur le 2nd ascenseur.

Cela n'engendre aucun problème au niveau de la sécurité, mais plutôt en termes de vie sociale pour les résidents et d'organisation pour le personnel.

Face à ces pannes répétées, l'entreprise a sollicité le producteur en Allemagne. Les interventions ne sont pas payées, elles sont sous garanties.

Pour finir, à partir du 9 janvier, les **travaux ascenseur de la Résidence Pajaud** débiteront, pour 6 à 7 semaines. Il ne s'agit pas du même modèle d'ascenseur car ce ne sera pas le même usage qu'à l'EHPAD. Cela a été abordé lors du CVS de la résidence autonomie et des solutions peuvent être mises en place durant le temps des travaux. En effet, un service ambulancier peut intervenir à la charge de l'EHPAD afin de faire descendre si nécessaire les habitants de la résidence autonomie qui le souhaitent. En parallèle, une place d'hébergement temporaire (actuellement vide) leur a été proposée pendant les travaux et serait à la charge du résident.

Mme JEAUNEAU évoque le service « la boîte d'à côté » dans le cadre du projet territoire 0 chômeur et pense qu'ils pourraient proposer ce service à la place de la société d'ambulance qui coûte plus cher. La direction va se renseigner et indique que ce service serait pertinent à indiquer dans la plateforme HAPPYDOM.

Enfin, **la terrasse du PASA** a été agrandie. C'était une demande des agents, elle était un peu petite notamment au moment des repas. Les travaux portent sur une jonction qui a été faite entre les chemins et le patio de l'Auverdière, en passant directement par la terrasse.

Concernant **les portes des placards**, une tranche a été finalisée et on recommencera une nouvelle tranche l'an prochain, et ce jusqu'en 2024.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Mme STREIFF présente les effectifs de Bléré à l'instant T :

Au niveau des effectifs des *services annexes*, autres que soins : bio nettoyage, lingerie, cuisine, service technique, tous les postes sont pourvus.

Concernant le *service de nuit*, il n'y a pas de postes vacants et cela fonctionne avec 1 IDE et 4 ASHQ.

Concernant le *service de jour*, à l'UPAD il n'y a pas de difficultés particulières au niveau de l'effectif. Sur l'EHPAD, il y a 2 postes Aide-Soignant (AS) qui sont compensés par des postes ASHQ à défaut d'AS. Mais les effectifs restent tout de même à l'équilibre.

Aujourd'hui, lorsque les agents sont absents sur un temps donné (grippes, Covid...), il est difficile de compenser la totalité de ces absences « ponctuelles » comme c'était le cas avant l'été. Très peu de CV arrivent, bien que les annonces tournent toujours en base pour les AS et ASHQ.

Au niveau des infirmiers, on est sur les mêmes chiffres que septembre : 1 IDE quitte l'EHPAD à la rentrée du mois de janvier pour déplacement géographique, 1 autre revient mais en temps partiel. Il y a donc toujours 1,5 poste IDE qui manque.

Ensuite :

- Le poste médecin coordonnateur est vacant depuis septembre 2021,
- Depuis novembre, le poste d'infirmier hygiéniste est vacant : une annonce a été postée,
- Suite à quelques jours de passation de Mme BOURREAU Alane a été recrutée sur le poste de Mme Changeux, l'ancienne psychologue.
- Mme PINTURAUD part à la fin du mois de décembre et est remplacée par Mme FRADET, qui arrive fin février (déjà cadre de santé et ex-infirmière à la Courtille).
- Mme DEMASSIEUX est absente à la Courtille mais elle est remplacée par Mme TUGAR depuis début novembre.
- Il est actuellement en cours un recrutement d'un gestionnaire RH.
- La psychologue de l'Auverdière s'en va à la fin du mois de décembre. L'EHPAD est dans l'attente de financements supplémentaires et du temps qui sera accordé pour le poste de psychologue des SSIADs. Cela explique le recrutement mis entre parenthèse car la Direction réfléchit à une offre plus attractive, une fois que ces informations seront communiquées. La psychologue de l'Auverdière sera bien entendu remplacée, mais pas avant février 2023.

M. LIMOUSIN estime que la situation se dégrade et devient compliquée pour les personnes qui restent. Il parle d'un effet boule de neige car les besoins eux, ne diminuent pas.

A la rentrée de septembre, 2 AVS qui ont été envoyées en formations AS réintégreront l'EHPAD à l'été 2023. Cela permettra une montée en compétences. Malheureusement en parallèle, il est constaté un grand nombre de départs en retraite d'AS diplômés.

## PROJETS

L'an dernier, l'EHPAD a participé au **projet DEFI** : ouverture de 4 postes pour des faisant fonction d'AS en lien avec le Pôle emploi. Finalement 3 personnes ont intégré le dispositif. A l'heure actuelle toujours 2 AS sont présentes, la 3ème est partie sur Montlouis pour rapprochement géographique.

Volonté pour l'année 2023 : se rapprocher de Pôle Emploi, continuer les partenariats et l'EHPAD de Bléré s'inscrit dans cette démarche avec cette fois-ci les EHPAD de Montlouis, Vernou, les intervenants de domicile que sont l'ASSAD et l'ADMR. Des portes ouvertes sont prévues le 23 février : annonces qui vont paraître avec démarchage de mission locale et Pôle Emploi, accueil dans l'établissement lors duquel les agents de Bléré présentent leur métier en toute transparence, visite de l'établissement, présentation de l'organisation (3H de durée) ... Les personnes qui seront alors intéressées : 3 à 5 jours d'immersion pour se rendre compte de ce qu'est la réalité du terrain et ensuite, ceux qui le souhaitent s'engagent dans une formation de 2 mois et demi pendant laquelle la théorie alterne avec 4 semaines de pratique (stage avec proximité géographique, de mars à juin). Enfin, les personnes resteraient pour intégrer un CDD de 6 mois (voire plus si cela fonctionne).

Réouverture de 4 postes en 2023.

Le point positif de ce type de démarche de recrutement : implication forte de la part du personnel et il y a une réalité de terrain qui est connue donc « un tour » est gagné et il y a ces 2 mois de formation qui viennent compléter cela.

A titre informatif, Mme STREIFF rappelle la modalité du contrat en alternance (un existant sur la Courtille) qui peut permettre de fidéliser l'agent sur le poste et de le former.

Il est vrai que le contexte national est compliqué, l'EHPAD de Bléré avait été épargné jusqu'à lors.

**Infirmière toucher massage** : Il s'agit d'une infirmière qui a obtenu son diplôme de praticienne dans le toucher massage. Elle intervient un jour par semaine et est amenée à accompagner des résidents qui ont des troubles, des pertes de mémoire... Elle se détache de sa posture de soignant. Elle a commencé sur l'Auverdière au mois d'octobre : très bons retours dans l'ensemble pour l'instant avec des bienfaits identifiés tels que l'apaisement de la douleur, des angoisses, passer un temps privilégié avec le résident etc. Dans l'approche, elle va faire 3 mois par bâtiment (Montlouis aussi). Le but est de pouvoir impulser cela auprès des équipes et elle est partante pour transmettre son savoir. Il y a aussi un temps dédié durant lequel elle va s'occuper des soignants pour qu'ils comprennent ce qu'elle fait, et pourquoi pas leur laisser s'approprier la pratique. Suivi de 9/10 résidents sur l'Auverdière, vu en lien avec l'équipe qui cerne la personne. Ce sont souvent les résidents qui ne sont plus en capacité de s'exprimer.

**Amélioration du service rendu** : Audilab s'occupe de l'entretien d'appareillage pour pièces gratuites. On pourrait le mettre en place à partir du mois de mai : possibilité pour faire l'entretien, de dépistage auditif, peuvent intervenir en cas de dépannage et se proposent pour faire des micro formations aux soignants sur l'utilisation et l'entretien des appareils auditifs. Intervention 1 fois tous les 4 mois. Service gratuit.

## QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES FAMILLES

### Animation

1. Proposition d'une famille de récupérer des bandes dessinées afin de les donner pour les animatrices.

=> Il faut voir au niveau de la taille des caractères si cela est envisageable et également les thèmes de BD qui leur seront proposés. Il faut passer par l'animation.

2. Est-il possible de poursuivre les échanges via visio, pour les résidents dont une partie de la famille est éloignée ?

=> Oui, cela est toujours mis en place. Un encart à ce sujet avait été mis dans le Petit journal, mais peut-être qu'il faudrait le ré-indiquer aux familles qui méconnaissent cette possibilité.

### Cheminement dans l'enceinte de l'EHPAD

3. Présence d'une plaque métallique en très mauvais état à l'arrière de l'Auverdière pouvant provoquer une chute.

=> Autour de cette bouche d'égout, le béton s'est effrité : cela va être refait par le service technique. Pour le circuit balisé, on attend la subvention : demande du plan du sentier d'acheminement, en amont via des plans pour avoir en information.

Remarque : il n'y a pas de bancs en haut de Pajaud au niveau des pavillons, pourquoi pas en mettre un ?

Le passage piétons existants peuvent-ils être repeints ? Réponse : Oui cela est envisageable.

### Fauteuils

4. Peut-on avoir un point de suivi des attributions demandées et des remarques formulées sur l'entretien des fauteuils ?

=> Le nettoyage des fauteuils est souvent fait par l'équipe de nuit, 2 par bâtiments. 1 ou 2 fauteuils étaient à récupérer par le service technique mais ça s'est très vite émoussé et tout doucement ça ne s'est plus fait. Au niveau de l'entretien, ne pas hésiter à le signaler pour faire remonter au service technique. Un suivi étaient prévu en lien avec l'éducateur APA et le service technique pour faire un suivi sur les fauteuils.

### Hygiène

5. De nouveau, la question de la périodicité des douches est posée par des familles de résidents. Si le nombre des personnels est bien évidemment importante, sur quelle base la charge de travail correspondante, est-elle formulée auprès des autorités administratives ?

=> Ce point a déjà été évoqué il y a 15 jours/3 semaines : si la douche n'est pas faite avec l'effectif, c'est qu'il y a un réel refus de la part du résident. Quand l'effectif est au complet, chaque résident a à minima, 1 douche par semaine. Quand il y a de l'effectif manquant, on reporte la douche. Depuis septembre, il n'y a eu aucune plainte de la part des familles ou des résidents concernant des douches prises que toutes les 2 voire 3 semaines.

6. Comment fonctionne la surveillance de la propreté des résidents ?

=> 2 cas de figure : le résident qui n'est pas autonome, c'est l'équipe qui va lui faire sa toilette au quotidien, pour le résident autonome en revanche, il n'y a pas de surveillance, comme il est autonome, personne ne va se permettre d'aller vérifier s'il a pris sa douche ou s'il a fait sa toilette : l'EHPAD s'assure essentiellement de la propreté du linge et des draps. On respecte aussi le mode de vie du résident auquel il était habitué.

#### 7. Comment est pris en compte le suivi du « vidage » des différentes poubelles ?

=> Le vidage des poubelles s'effectue tous les jours dans les chambres par les agents. Les poubelles de l'entrée et extérieur sont également vidées quotidiennement, hormis les jours où il manque du personnel en bio nettoyage. Pour le kiosque, c'est le service technique.

Autre question soulevée par rapport à la nourriture : **les résidents auraient une volonté de discuter autour des plats qui sont proposés à l'EHPAD.**

Mme MARTIN répond que cela est déjà possible, il y a des commissions menu où tout le monde peut assister. La dernière pour l'EHPAD de Bléré était lundi dernier. De plus, les animatrices diffusent le compte-rendu de cette commission dans le Journal de l'EHPAD.

*Par manque de temps, la séance est levée à 17H05. Mme BELFILS et M. LIMOUSIN indiquent qu'ils répondront aux questions directement par écrit.*

Informations générales : Le président du CVS souhaite que le calendrier des réunions du CVS soit plus en lien avec celui du CA. A compter de 2024, l'idée serait donc de faire un CVS en janvier, en avril et en octobre.

La réunion des familles est planifiée le vendredi 3 février à 15H.

#### Questions non traitées en CVS :

##### Linge et chaussures

#### 8. Où les familles peuvent-elles déposer le linge sale ?

Le résident qui est autonome : ne sait pas où mettre son linge, tout de même le soignant passera. Il y a la pаниère à disposition pour les gens qui lavent leur linge à domicile. Le reste passe dans les chariots de linge sale situés dans les couloirs.

#### 9. Suite à quelques retours négatifs, comment est gérée la mise à disposition d'un type de chaussures devant être fournies par l'EHPAD et non comme précédemment suite à prescriptions médicales ?

Les chaussures sont prises en charge dans le forfait soin depuis juin 2021 (Arrêté du 30 juin 2021 modifiant l'arrêté du 26 avril 1999 fixant la liste du petit matériel médical et des fournitures médicales et la liste du matériel médical amortissable compris dans le tarif journalier afférent aux soins mentionnés à l'article R. 314-161 du code de l'action sociale et des familles). A ce jour, aucune demande sur prescription médicale n'a été faite pour des CHUT (Chaussures thérapeutique à Usage Temporaire). Elles sont censées avoir des vertus médicales et prévenir des mauvaises cicatrisations. N'étant qu'à usage temporaire, elles ne sont financées par l'EHPAD qu'une seule fois.

##### Locaux

#### 10. L'espace situé à l'entrée de l'Auverdière est très froid

La porte automatique n'a qu'une seule ouverture et ne possède pas de SAS d'entrée entre 2 portes automatiques. Par contre, une soufflerie d'air chaud s'actionne à chaque fois que la porte s'ouvre permettant ainsi d'en diminuer l'impact.

#### 11. L'ouverture simultanée des 2 portes d'entrée à la Courtille qui crée un appel d'air et une déperdition de chaleur très importante.

Les portes sont réglées conformément à la réglementation en EHPAD. Nous pouvons essayer de voir auprès du prestataire pour ralentir l'ouverture des 2 portes afin de limiter l'appel d'air.

##### Personnel

#### 12. Si la très grande majorité des familles constate un investissement fort de l'ensemble du personnel (admiratifs et reconnaissants pour cela), il s'avère que des tensions existent en cas d'indisponibilités

ponctuelles ou plus durables. Peut-on avoir un point précis de la situation actuelle sur l'ensemble de l'établissement ?

La réponse a été apportée lors du CVS.

### Relations avec les familles

13. Est-il prévu une réunion avec la direction de l'EHPAD afin de permettre des échanges directs avec les familles (sentiment d'un manque de communication) ?

Oui, proposition de réunion le 3 février présentée à ce CVS.

### Restauration

14. Est-il possible de rester dîner avec des résidents ?

Oui bien sûr, il y a un tarif de dîner, par contre il doit être pris en chambre avec le résident, pas de possibilités de service en salon des familles.

15. Remarques sur la qualité des repas, les plats de remplacement, la cuisson et sur l'ambiance sonore pendant ce moment.

Concernant la qualité des repas, les plats de remplacement et la cuisson, cette demande est trop générale pour pouvoir y répondre ainsi. Les résidents sont conviés en commission des menus pour s'exprimer sur ces différents sujets. Le compte-rendu de cette commission est dorénavant intégré dans le journal de l'établissement. Concernant l'ambiance sonore, il faudrait préciser de quelle salle à manger vient cette remarque (bâtiment, étage).

### Santé

16. Une information aux familles est-elle systématiquement faite après le passage du médecin traitant ?

Non cela n'est pas possible au niveau du temps et des passages récurrents des médecins pour les résidents.

17. Situation vis-à-vis du Covid (vaccination, présence de gel, registres, ...)

La vaccination est à jour : 3 refus uniquement mais on peut dire qu'à 97 % la population de l'EHPAD est couverte. Le gel est présent à chaque entrée. Toutefois, il n'y a plus de registre.

### Sécurité

18. Est-il possible de repreciser aux familles comment est gérée la surveillance des résidents vis-à-vis du risque de chute de leur lit ?

Concernant la chute en elle-même, en plus des réponses aux sonnettes, l'équipe soignante de nuit réalise des tournées pour réaliser de changes de protection ou de simples surveillances. Par contre, certains résidents ne souhaitent pas qu'on vienne dans leur chambre la nuit à moins qu'ils utilisent leur sonnette, afin de mieux dormir. Ce choix doit également être respecté.

Dans le cadre de la prévention des chutes, le lit peut être descendu au plus bas et un matelas peut être ajouté au sol afin d'amortir la chute. Une prescription médicale peut également indiquer une prescription de barrières au lit. Cela est étudié au cas par cas en équipe pluridisciplinaire et de l'état d'agitation de chaque personne.

19. Question identique pour les chutes dans les couloirs (hors UPAD).

Des rondes mises en place la nuit et les couloirs sont désencombrés au maximum.

### Visites

20. Est-il possible rappeler les horaires des visites ?

10H - 20H